



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 13 septembre 2018

Ouverture de séance : 20h30

Sous la présidence de Mme Laurence Cornier-Goehring, Maire

Membres présents : Serge Bonnigal, Virginie Gay-Chanteloup, Jean-Jacques Béranger, Martine Cotereau, Sylvain Duchon, Zina Couasmé, Jean-Marie Dessables, Céline Corvez, Thomas Dupont, Patrick Fauri, Delphine Gosset, Mme Evelyne Veschambre, Rodolphe Guillas.

Absente excusée : Magali Botheroyd

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme Virginie Gay-Chanteloup a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Garderie périscolaire : nouvelle tarification
- Formation BAFA de Stéphanie Métivier : participation financière
- SIEIL : Travaux à inscrire
- PADD

Informations :

- Comptes-rendus Commissions Finances, Réunion PADD élus, Réunion publique PADD
- Point sur la rentrée scolaire
- Mise en place d'une commission « fleurissement »
- Parution du prochain Flash-info

Questions diverses

I. Informations à destination des conseillers municipaux concernant les délibérations soumises au vote le 13 septembre 2018

1. Garderie périscolaire : nouvelle tarification

M. Bonnigal rappelle au conseil la reprise en régie municipale de la garderie périscolaire. Nous devons donc voter le tarif qui s'appliquera aux familles. Précédemment le coût de la garderie s'élevait à 3,50€ par enfant, par jour, quel que soit le temps d'accueil. Le tarif était inchangé depuis 2007.

Il est proposé une tarification horaire à raison de 1,20€ de l'heure. Toute heure commencée serait due. Ainsi au maximum, pour un enfant qui serait à la garderie de 7h20 à 18h30, le coût serait de 3,60€, soit 10 centimes d'augmentation par rapport à l'année dernière. Cette augmentation de 2,8% du tarif ne concernerait que très peu de familles car peu d'enfants sont présents sur l'ensemble du créneau horaire. De plus le service proposé élargi la plage d'accueil des enfants en permettant un accueil en garderie dès 7h20 au lieu de 7h30 précédemment.

Mme le Maire donne lecture de la délibération proposée au vote.

14 Votants, 14 Pour

2. Formation BAFA de Stéphanie Métivier : participation financière

Afin de pouvoir recevoir l'agrément de CAF pour la garderie périscolaire municipale et ainsi réduire le coût de l'accueil pour les familles, nous avons recruté du personnel disposant des qualifications nécessaires (BAFA, BEP Sanitaire et Social). Parmi le personnel communal titulaire, Stéphanie Métivier, qui intervient à la garderie dans le cadre de la polyvalence de son emploi, ne dispose pas de cette formation. Elle souhaite se former sur son temps personnel. Elle s'est inscrite dans une formation à Tours du 20 au 27 octobre 2018, afin de réserver sa place en attendant la délibération du conseil municipal. Le coût de la formation générale théorique (le BAFA s'obtient après une formation générale, un stage et une formation d'approfondissement) est de 399,00€ auprès de l'UFCV de Tours. Mme le Maire donne lecture du courrier du 8 août 2018 de Mme Métivier dans lequel elle sollicite la participation financière de la commune pour financer cette formation.

M. Béranger est intervenu et a tenu à informer le conseil municipal que Mme Métivier avait contacté les syndicats suite à un désaccord avec la mairie et qu'« elle avait mis les syndicats dans les pattes de Jean-Jacques Breussin et du conseil municipal de l'époque ». Il ajoute « j'dis ça, j'dis rien ».

M. Fauri demande des explications sur la formulation de la délibération : la différence entre « à hauteur de » ou « pour un montant de ».

Sollicitée, Mme Puissant a apporté précision en informant le conseil que Madame Métivier avait mis « la charrue avant les bœufs » et avait fait son inscription avant que la demande au conseil municipal ne soit faite. Mme Métivier a donc versé un acompte de 180€ au centre de formation. La commune ne peut rembourser Mme Métivier de cet acompte, s'il ne lui est pas remboursé par le centre de formation. Ainsi la formulation « à hauteur de », plus souple, que « pour un montant de », évite une nouvelle délibération au cas où le montant que nous devrions verser serait inférieur au montant voté.

Mme Gay-Chanteloup ajoute que ce n'est pas grave et normal car les places étaient difficiles à avoir.

Mme Veschambre demande si tout le personnel doit avoir le BAFA ou un diplôme équivalent pour obtenir l'agrément de la CAF. Mme Corvez et messieurs Bonnigal et Béranger le lui confirment.

Mme le Maire donne lecture de la délibération proposée au vote.

<p><i>Participation financière octroyée : 399€</i> <i>14 Votants, 14 Pour</i></p>

3. SIEIL : Travaux à inscrire

M. Béranger explique que la réalisation de travaux par le SIEIL nécessite l'inscription de la commune sur la liste d'attente du SIEIL. L'inscription sur cette liste ne nous oblige pas à la réalisation de ces travaux mais si nous souhaitons qu'ils soient réalisés, ne pas être sur cette liste nous en empêcherait.

Il est donc nécessaire de se positionner sur la liste d'attente. Actuellement cette liste est complète sur 2019-2020, mais si une commune se désiste et si on est prêt, on pourra réaliser les travaux.

M. Béranger s'interroge cependant sur la nécessité de ces travaux compte tenu de la disparition progressive des lignes téléphoniques fixes.

Mme le Maire et M. Bonnigal rappellent l'arrivée de la fibre sur le territoire de la commune, prévue en 2022 par le syndicat mixte « Val de Loire Numérique ». Ils précisent que si les réseaux sont déjà enterrés au moment de l'arrivée de la fibre optique, celle-ci sera installée en souterrain, sinon ce sera en aérien.

Il est donc proposé d'inscrire à la liste de travaux du SIEIL l'enfouissement des réseaux de distribution d'énergie électrique et de télécommunication de la rue d'Enfer.

Mme le Maire donne lecture de la délibération proposée au vote.

<p><i>14 Votants, 14 Pour</i></p>
--

4. PADD

Le PADD a été présenté au conseil municipal le mardi 4 septembre et aux habitants en réunion publique le 11 septembre. Lors de cette présentation de nombreuses observations et questions ont été soulevées. Elles sont retranscrites dans les trois comptes-rendus joints.

La commune doit acter ces observations et questions puis les transmettre par voie de délibération à la CCVA.

Mme le Maire donne lecture de la délibération proposée au vote.

<i>14 Votants, 14 Pour</i>

II. Informations diverses

1. Travaux en cours

- Une réunion à propos de la rue d'Enfer aura lieu le 26 septembre 2018.

- Rue de Cottereau : Le devis d'Eiffage s'élève à 26 490€ pour la moitié de route incombant à la commune de Limeray. Les travaux sont financés par la CCVA pour la part de Limeray (au moment de la fusion CCVA-CC2R, la compétence « Voirie » des communes de la CC2R a été transférée à la CCVA). L'entreprise Colas doit proposer un autre devis. M Béranger prend contact avec la mairie de Cangey.

- M. Arnou/gravats : M. Bonnigal rappelle la condamnation par la justice de la commune à enlever 60% des gravats liés à l'éboulement de la rue du Coteau. M. Béranger a contacté deux entreprises pour faire un devis pour ces travaux. M. Bonnigal précise que M. Arnou a été condamné à remonter le mur qui soutenait la rue, mais rien ne l'oblige.

- Terrain « Meunier » : ce terrain situé juste à côté de l'école a été acquis par la commune il y a quelques années mais n'a pas été entretenu. Il est actuellement très encombré par la végétation. M. Béranger a contacté deux entreprises pour faire un devis pour ces travaux.

2. Mise en place d'une commission fleurissement

M. Béranger souhaite constituer une commission « fleurissement ». Cette commission peut être composée d'élus et des citoyens qui le souhaitent. Il s'agira de réfléchir pour l'année 2019 aux aménagements fleuris des différents lieux de la commune et de faire des propositions au conseil municipal. Une première réunion aura lieu le ~~20 octobre~~ 3 novembre à 9h en mairie. Elle sera publique pour associer les habitants.

3. Rentrée scolaire

M. Bonnigal fait un bilan positif de la rentrée scolaire qui s'est passée dans de bonnes conditions.

Au 3 septembre 2018, l'école compte 106 élèves répartis comme suit :

- Petite et moyenne section : 22 élèves (Mme Quenson et Mme Méress, ASEM)

- Grande section : 17 élèves (Mme Dubocq, directrice)

- CP CE1 : 21 élèves (Mme Dézécot)

- CE1 CE2 : 24 élèves (Mme Roguet)

- CM1 CM2 : 22 élèves (Mme Pla-Lecoffre)

Durant cette année scolaire 3 enseignantes sont ou seront en congés pour cause de maternité. L'Education Nationale doit pourvoir à leur remplacement.

Personnel périscolaire :

Mmes Améline Guyard et Florence Desneux viennent renforcer le personnel communal sur les temps périscolaires.

Mme Desneux, titulaire de la fonction publique territoriale est employée à la commune de Nazelles Négron jusqu'au 30 septembre 2018, sa mutation ne pouvant prendre effet plus tôt. Mme Nelly Fourré a été recrutée pour une période d'un mois pour faire face à cette vacance de poste et permettre le bon déroulement des temps périscolaires.

Mme Guyard est recrutée en CDD de droit public pour une durée de 1 an, dans l'attente du recrutement d'un.e titulaire de la fonction publique.

Mmes Méress et Métivier, employées communales, interviennent aussi sur les temps périscolaires.

En sus, à compter du 1^{er} octobre, nous espérons accueillir un-e volontaire en service civique. La demande d'agrément a été déposée courant août 2018 et acceptée le 4 septembre. La mission a été publiée sur le site www.service-civique.gouv.fr.

Garderie :

La garderie accueille désormais les enfants dès 7h20. La tarification est à l'heure.

Cantine :

Pour permettre aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions, sans stress, nous sommes revenus à 2 services. L'invitation faite aux enfants de CM2 qui souhaitent aider au service des plus jeunes a été reconduite.

Nous avons sollicité cet été l'entreprise « Construire'éco » pour améliorer l'isolation de la cantine. Un devis de 9800€ nous est parvenu cette semaine (abaissement et isolation du plafond de la salle de restauration, isolation des rampants du hall d'entrée). D'autres entreprises seront contactées.

Nous avons sollicité la boulangerie de Limeray pour offrir une brioche aux enfants le premier jour d'école. Monsieur et Madame Bourreau ont répondu positivement à notre demande et ont souhaité offrir cette viennoiserie aux enfants, qui a été distribuée par le personnel communal et les élus disponibles. Patrick Fauri a réalisé une affiche pour marquer l'évènement et remercier nos boulangers.

4. Parution prochaine du flash info

Le prochain Flash-info paraîtra début octobre. Les articles devront parvenir au plus tard le 24 septembre en mairie ou auprès de Virginie Gay-Chanteloup. Une réunion de la commission information est prévue le mercredi 3 octobre à 20h, à la mairie.

5. Jardin du CCAS

La parcelle B868, située en face des numéros 65 et 67 rue de Blois, a été léguée au CCAS dans les années 1970. Cette parcelle a longtemps été louée à titre gracieux pour des jardins mais n'est plus exploitée depuis des années. Le CCAS n'en a pas l'usage. M. Christophe Bourguignon, habitant de Limeray, recherche un terrain pour y faire de la permaculture (pratique agricole qui utilise des techniques de type paillage,... et qui permet d'avoir une bonne productivité sur une petite surface).

Mme Veschambre demande la surface du terrain.

Mme le Maire : « 180 m² »

M. Dupont et M. Duchon proposent de mettre le terrain à disposition gracieuse.

Mme le Maire annonce qu'une réunion du CCAS aura lieu prochainement et abordera ce point.

6. Questions diverses

- M. Dupont évoque le terrain de M. Jaffredo situé non loin du stade. M. Jaffredo souhaite vendre son terrain. Des exploitants de la commune (élevage de brebis, Le bois d'Enhus) recherchent un pâturage pour leurs bêtes et l'ont contacté. Cependant M. Jaffredo a reçu une offre plus intéressante d'un exploitant extérieur à la commune.

M. Dupont demande ce que peut faire une collectivité pour aider les exploitants locaux ?

Mme Cotereau propose de faire un soutien à nos exploitants locaux, auprès de la SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural), au motif d'un intérêt écologique et agroécologique.

Mme le Maire propose de prendre contact avec M. Christophe Ahuir.

- Forum des associations

Lors de ce forum local, il y a eu très peu de visiteurs. Seules deux personnes sont venues rencontrer les associations. Mme le Maire soulève la question de la pertinence de cette manifestation, au moins sous cette forme.

M. Dessables propose de réfléchir à une nouvelle organisation. Pourquoi pas le vendredi soir de 17 à 19h ? Au stade ? Cela sera débattu avec les associations.

M. Dessables présente une proposition des associations : accueillir les nouveaux habitants de la commune lors de la cérémonie des vœux, et à cette occasion présenter les associations locales.

- Paris-Tours

M. Béranger et M. Duchon ont assisté à la réunion préparatoire en préfecture de Tours. La course cycliste passera sur le territoire de la commune le 7 octobre vers 14h. Le parcours ne change pas sur la commune de Limeray. Un arrêté sera pris pour le stationnement, des barrières seront installées.

-Travaux de l'Eglise

Ils se terminent : l'échafaudage est en cours de démontage. La messe de minuit aura lieu à Limeray dans l'église rénovée.

- Manifestations communales

M. Fauri rappelle l'exposition en cours de la Bibliothèque et la balade contée qui aura lieu le dimanche 23 septembre à 14h30, au départ de la place du Lavoir.

Il annonce aussi un repas « tête de veau » au Djuka Bar le 5 octobre, 12h.

M. Duchon donne la date des vendanges de l'APE. Elles auront lieu les 15 et 22 septembre à 9h, chez Vincent Péquin.

M. Fauri se propose de transmettre à la NR des articles pour faire valoir les événements de la commune et les rendre plus visibles dans la presse.

Le prochain conseil municipal au lieu le jeudi 18 octobre à 20h (attention horaire avancé).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de réunion : 21h40